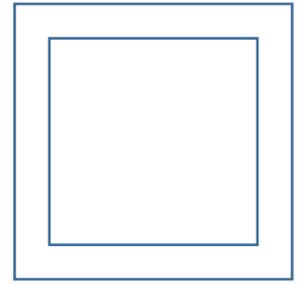




Centre de formation



Coiffure – Couture - Esthétique

DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation souhaitée :

CQP coiffure 2 ans CQP couture 3 ans AFP Esthétique 2 ans AFP Esthétique 1 an

❖ Fiche élève

Nom : Date de naissance :

Prénom : Lieu de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

N° de téléphone portable : Fixe :

Adresse mail :@.....

❖ Fiche Parents / Tuteur légal (Si apprenant(e) mineur(e))

Nom / Prénom Père :

Adresse :

Ville : Code postal :

N° de téléphone portable : Fixe :

Travail :

Adresse mail :@.....

Nom / Prénom Mère :

Adresse :

Ville : Code postal :

N° de téléphone portable : Fixe :

Travail :

Adresse mail :@.....

❖ Renseignements complémentaires (à remplir par le candidat)

Diplôme(s) obtenu(s) et année d'obtention :

- CEP BEPC ou BEP BAC pro
 CAP BAC général Autres (à préciser) :

Êtes-vous :

- Gaucher Droitier

Comment avez-vous connu l'école ?

- La presse La radio Internet ou réseaux sociaux
 Les pages jaunes Les portes ouvertes Salon de coiffure
 Bouche à oreille Affiche, flyer
 Autres (précisez) :

❖ Documents à soumettre à l'inscription

- Le dossier d'inscription complété
 Photocopie de la carte d'identité
 Photocopie de la carte d'identité du payeur pour apprenant(e) mineur
 3 photos d'identité (l'une à coller sur l'emplacement réservé à cet usage)
 2 extraits de naissances
 Photocopies du dernier bulletin ou des diplômes éventuels

Partie réservée à l'administration :

Dossier reçu le :

Dossier reçu complet : oui non

Mode de règlement : comptant en plusieurs fois :fois

chèques virements espèces

Contrat de formation professionnelle

Entre :

D'UNE PART

L'organisme de formation : **L'Orchidée**,

Société individuelle, immatriculée au RCCM sous le numéro : **BFOUA20204686** datée du 2 juin 2020, sis à Ouagadougou, tél : (226) 226 25 65 50 79, représentée pour les présentes par **Madame DIALLO née DJABAH Fabienne Clarisse, propriétaire gérante.**

Et

D'AUTRE PART

Madame, Mademoiselle, Monsieur.....

Adresse :

Numéro de téléphone :

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : MODALITE D'INSCRIPTION :

- Inscription d'un(e) apprenant(e) majeur(e) :

Je, soussigné(e), confirme mon inscription en classe de CQP en coiffure ou couture ou AFP en Esthétique pour la session

- Inscription d'un(e) apprenant(e) mineur(e) :

Je, soussigné(e)....., agissant en qualité de Parent ou Tuteur légal, déclare confirmer l'inscription deen classe de CQP coiffure ou couture, ou AFP en Esthétique pour la session

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION :

Objectif : L'organisme de formation assure le contrôle de la bonne exécution du déroulement du planning scolaire (planning ci-joint).

Cette formation débouche à la fin de la scolarité sure :

- La présentation du candidat à l'examen d'état pour l'obtention du Certificat de qualification professionnelle
 - CQP Coiffure ou Couture
- Ou la délivrance d'une Attestation de fin de Formation Professionnelle
 - AFP Esthétique

Le programme de formation : est remis en annexe

Le type de formation est le suivant : Acquisition de nouvelles connaissances en alternant théorie et pratique (en centre et en entreprise).

Les dates de formation :

- ✓ Pour le Certificat de Qualification Professionnelle **(CQP) en COIFFURE ; 2 ans** soit du au
- ✓ Pour le Certificat de Qualification Professionnelle **(CQP) en COUTURE ; 3 ans** soit du au
- ✓ Pour l'Attestation de fin de Formation Professionnelle **(AFP) en ESTHETIQUE ; 2 ans** soit du au
- ✓ Pour l'Attestation de fin de Formation Professionnelle **(AFP) en ESTHETIQUE ; 1 an** soit du au

Durée de la formation : Esthétique environ 600h en centre et 300h en entreprise par an.

Coiffure : 480h en centre et 368h en entreprise par an.

Couture : 1350h d'étude sur 3 ans et 300h en entreprise la 3^{ème} année

La formation aura lieu pour un effectif maximum de 20 personnes, au-delà de ce nombre, la liste sera arrêtée ou un deuxième groupe sera créé.

ARTICLE 3 : REGLEMENT DU CENTRE DE FORMATION :

- Le non-respect du règlement intérieur (document ci-joint) dégage le centre de toute responsabilité.
- Le non-respect de la charte de l'apprenant(e) peut-être cause de renvoi temporaire ou définitif.
- L'apprenant(e) inscrit(e) en CQP ou en AFP de plus d'une année devra se réinscrire en début de chaque nouvelle année, le contrat n'étant pas renouvelé tacitement. Le centre se réserve donc le droit de ne pas reconduire le contrat d'un(e) apprenant(e) en fin de première année si la Direction estime que son comportement ou ses résultats ne sont pas corrects.
- A l'issue des années de formation, l'apprenant(e) à l'obligation d'effectuer un stage d'au moins 3 à 6 mois dans un des instituts de l'organisme de formation pour l'esthétique et la coiffure ou en entreprise chez un partenaire désigné pour la couture.
- Un contrat de professionnalisation pouvant s'étaler entre 6 mois et 12 mois pourrait être proposé aux meilleurs apprenant(e)s pour ce qui concerne l'esthétique et la coiffure.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES :

- Tout montant versé est non remboursable. En cas de désistement ou rétractation, les frais déjà versés ne seront pas remboursés.
- L'inscription est considérée définitive à réception du dossier complet accompagné du paiement des frais d'inscription.
- Dans le cadre d'un retard de paiement de plus de 10 jours, La Direction se réserve le droit d'exclure l'apprenant(e) jusqu'à totale régularisation de son paiement.

- Le non-paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité du montant restant dû au centre de formation.
- Seul le paiement des frais d'inscription rend valable le présent contrat. Tout kit de matériel emporté devra être réglé ou rendu en intégralité.

ARTICLE 5 : INTERRUPTION DE LA FORMATION :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon des cours par l'Apprenant(e) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Toute année commencée reste due, et les cas d'absences, de maladie, de grossesse, d'arrêt de la formation du fait de l'apprenant(e) ou de son tuteur légal, ou de renvoi temporaire ou définitif n'entraîne aucun remboursement ni indemnité.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

Le présent contrat est établi en deux exemplaires dont un pour l'apprenant(e) majeur(e) ou parent/tuteur et un pour l'organisme de formation. Tout litige pouvant intervenir à l'occasion des présentes devra être réglé à l'amiable. A défaut, le litige sera du ressort de la compétence du tribunal d'Instance de Ouagadougou.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à respecter les termes.

Établi à : Le :

En 2 exemplaires

L'apprenant(e) ou parent/tuteur légal
(Nom, prénom, signature)
Précédée de la mention «Lu et approuvé»

L'Orchidée Centre de formation
(Cachet, nom, prénom, signature)
Précédée de la mention «Lu et approuvé»